

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 avril 2018

---

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 12

date de convocation 13/04/2018

date d'affichage 26/04/2018

L'an deux mille dix-huit et le dix-neuf avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GORET, Maire.

**Présents** : Mmes & Mrs Bernard DAIGNY, André LESCUREUX, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Danick FLEURY, Benoit THIBAUT, Alain DUBOIS, Cindy DAUBIN.

**Absents excusés** : Mmes Sandrine DESSEAUX & Estelle CLEUET

**Absents** : M. Gilles BELTRI.

**Pouvoir** : Mme Desseaux a donné pouvoir à Mme Patte et Mme Cleuet à M. Lescureux.

**Secrétaire de séance** : M. Alain Dubois

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 05/04/2018. Il n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

### **BUDGET PRIMITIF 2018 :**

La commission du budget s'est réunie le 13 avril. Le Maire présente donc les orientations budgétaires qu'elle propose : baisse des taux d'imposition répercutant ainsi la prise en charge par la CCALN de la contribution incendie 2018 (17.837€), pour un produit d'impôts de 173.725€ (dont 37.569€ de FNGIR à reverser).

**Investissement – section équilibrée à 163.189€** : Outre les dépenses obligatoires (part capital des emprunts 35.343€), les restes à réaliser « dépenses » pour 5.604€, le report du déficit 2017 (28.288,58€), les dépenses suivantes sont envisagées pour un total de 157.585€ : accessibilité salle polyvalente et salle de réunion, achat de matériel (armoires produits phytosanitaires, escabeau avec plateforme, signalisation).

Ces dépenses seront financées par les restes à réaliser « recettes » pour 97.264€ de subventions, le virement de crédits de fonctionnement et les recettes propres d'investissement (fctva, taxe d'aménagement et subventions à demander)

**Fonctionnement – section équilibrée à 745.454,638€** : Les dépenses courantes s'élèvent à 351.941€ + virement pour équilibre de la section d'inv. 33.848€ + 359.665,68€ de disponible sur excédent.

Elles seront financées par les recettes : recettes courantes 224.456€ + impôts (4 taxes + CVAE) 177.922€ dont 37.569€ de reversement FNGIR « bénéfice réforme TP » + 343.076,68€ d'excédent 2017.

Le Conseil délibère sur les points suivants du budget :

- **Investissements 2018** : Le Conseil Municipal valide le programme suivant :

**Accessibilité des personnes handicapées** : travaux nécessaires pour rendre la salle polyvalente conforme – la demande de subvention DETR a été présentée de nouveau cette année – une subvention de 10.353€ peut être accordée

**Achat de matériel** – validé en séance du 01/03/2018.

- **Fonctionnement 2017 :**

\*\* **fournitures scolaires** : maintien des crédits à 45€/enfant. Report du solde des crédits pour les livres scolaires 142€ - en 2018 la CCALN versera à la commune 50€/enfant.

\*\* **Frais scolarité des enfants de Plessier à l'extérieur** : La commune reste redevable, à ce jour, de 17.133€ pour la scolarisation des enfants de Plessier sur d'autres communes (Mézières, Sisco de l'Avre & écoles privées). **En effet, inscrire son enfant dans une autre commune induit pour Plessier le règlement aux communes d'accueil de 865,05€ en maternelle et 531,92€ en primaire.** La commune se refuse de régler ces sommes. Toutefois les crédits seront inscrits pour éviter une insuffisance de crédits pour le règlement des autres dépenses de ce chapitre.

\*\* **Personnel communal** :

- le Maire rappelle que le contrat de Kévin Darcis arrivera à son terme fin juillet (3 ans maximum). La Commune a la possibilité de l'embaucher en CDD pour 15h/semaine – il travaille sur la commune de Rethonvillers 20h/semaine depuis avril. Le coût mensuel s'élève à 1.020€, charges comprises, soit 12.250€ par an. Le Maire précise qu'il travaillerait pour la commune les jeudi et vendredi. L'organisation de son travail doit être établie, en concertation, avec le Maire de Rethonvillers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'adjoint technique à 15/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> août afin de permettre l'embauche de M. Kévin Darcis. Le Maire est autorisé à recruter l'intéressé en contrat à durée déterminée d'une année renouvelable, en application de l'article 3-3-5 de la loi 84-53. Les prévisions budgétaires des c/6336 - 6413 – 6451 – 6453 seront ajustées en conséquence.

- Poste asem : Le Maire confirme aux Conseillers qu'à compter de septembre 2018, le transfert des agents spécialisés des écoles maternelles s'effectuera vers la CCALN pour l'ensemble du territoire pour le temps passé en école maternelle. Seules resteront à la charge de la commune les heures de cantine de cet agent.

\*\* **Subventions accordées aux associations** : le Conseil retient à la majorité les propositions de la commission, à savoir :

== renouvellement des adhésions CAUE (50€) club Magel (40€) Ass.maires 80 (190€) CAPEM (39€) Ass.Nat Croix Guerre (30€) Prévention routière (30€)

== Associations communales : Football (800€+ 200€ sous réserve de la création d'une équipe jeunes) Tennis de table (500€) Gymnastique (800€) Comité des fêtes (1.000€+600€ provision arbre de Noël) Usep écoles (350€ + 600€ forfait sur transport sortie scolaire) Club des Aînés (500€) Anciens combattants (200€) Batterie fanfare (700€) Sté chasse (300€) CLSH Hangest /Ass.familles rurales (2.712€)

== Associations extérieures : Le Conseil décide par 11voix pour et 1 abstention de supprimer le subventionnement des associations extérieures accueillant un jeune du village. Aucune demande en 2017, n'ayant été faite.

\*\* **Participation branchements** : Le Conseil maintient la participation de 150€ par branchement « eau » ou « électricité » pour toute nouvelle construction ou réhabilitation d'habitat ancien destinée à la résidence principale du demandeur. Cette décision s'appliquera jusqu'au terme du mandat du conseil actuel.

\*\* **Impôts** : La masse des impôts est donc, compte tenu de ces décisions et de la prise en charge par LA CCALN de la contribution incendie 2018 (17.837€) arrêtée à 173.725€ ; la commune, « bénéficiaire » suite à la réforme de la taxe professionnelle, reversera 37.569€ de FNGIR.

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018** : La masse des impôts 2018 arrêtée à 173.725€, les taux 2018 proposés sont obtenus par la variation proportionnelle (coefficient de variation = 0.887443)

Taxe d'habitation	17,66%
Taxe foncier bâti	13,14%
Taxe foncière non bâti	36,89%
Contribution foncière entreprises	16,68%

**Adopté à la l'unanimité.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Manitou : le Maire informe les Conseillers de la nécessité de remplacer les pneus du Manitou – coût estimé à 700/800€ pour deux pneus ; Mrs Lescureux, Thibaut et Damay donneront leur avis au Maire qui pourra les faire remplacer si la nécessité est confirmée.
- Balayage des rues : des devis sont présentés – coût de 567€ à 620€ ht. La commune retient l'offre de Mesnil balayage pour 570€ht. L'utilisation de brosses nylon sera vérifiée au préalable. Deux passages sont prévus par an.
- Entretien hotte cuisine salle polyvalente : Un nettoyage s'impose – il est obligatoire lors de contrôles de la commission de sécurité. Le devis de la Sté HPS de Camon est retenu pour 305€ht.
- Aire de jeux : il est constaté des déjections canines sur l'aire aménagée. Une note sera mise dans le prochain bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.30

Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,